

Assemblée générale de la CDUL- 7 juin 2024

Paris 3 – Sorbonne Nouvelle, salle A608 et en visioconférence

Sur place : Marie Ledentu, Emmanuelle de Champs, Anne-Lise Humain Lamoure, Kira Kitsopaniidou, Thomas Sigaud, Clément Chillet, Danièle Kahn

A distance : Karine Grandpierre, Ana Stulic, Elizabeth Robert-Barzman, Marion Denizot, Julien Angelini, Marta Waldegaray, Stéphane Chrétien, Vassili Markaki, Sophie Belan, Stéphane Bikalio

Ont établi procuration : Véronique Dominguez, Philippe Cordazzo, Julien Thorel, Mylène Eyquem, Pierre-Yves Gilles, Thomas Monike, Julien Thorel, Vasiliki Markaki-Lothe

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale débute à 14h05.

Rapport moral

Marie Ledentu, présidente de la CDUL, présente le rapport moral des activités de l'association depuis l'AG du 14 juin 2023.

3 bureaux restreints se sont tenus les vendredis 2 janvier, 29 mars, 17 mai : ont été évoqués et discutés les points suivants :

- Effectifs étudiants : alertes des établissements et du ministère sur la baisse des effectifs à prévoir. Des prévisions démographiques plus ou moins pessimistes selon les académies, en moyenne 10-15% de baisse attendue à l'entrée du L1 dans les prochaines années. Côté directions d'UFR, des craintes partagées que cette baisse démographique attendue serve d'argument pour les gouvernances et l'État pour justifier des baisses de dotations, alors même que ces dotations n'ont pas été augmentées pour faire face au boom démographique. Les établissements communiquent sur le fait que des nouveaux publics seront accueillis via la formation tout au long de la vie (FTLV), mais c'est encore largement en chantier dans nos établissements.

- le développement des modes de certification numérique (par exemple les open badges) comme dispositifs de reconnaissance des compétences transversales (voir [cet article](#)).

- le dispositif de l'engagement étudiant. Anne-Lise Humain-Lamoure a présenté la démarche de l'UPEC. 1. L'étudiant fait une demande de validation au titre d'un engagement auprès du responsable de formation et du SCUIO (qui coordonne le dispositif). 2. Il suit le module de formation sur l'engagement (UE libre) et réalise un portefeuille d'expériences et de compétences. 2. Le responsable de formation décide de la forme de la valorisation (validation d'ECUE ou d'UE, d'ECTS, de dispense totale ou partielle, de certains enseignements ou stages).

2 bureaux élargis se sont tenus le 15 septembre 2023 (portant plus particulièrement sur MonMaster) et le 5 avril 2024 sur la réforme de la formation des enseignants. Une motion a été adoptée le 5 avril, mais elle est restée lettre morte. Toujours en l'absence de dispositions réglementaires sur cette réforme, les inquiétudes sont vives (voir le communiqué du 29 mai publié par France Université : « [une ligne rouge en passe d'être franchie](#) ». Le ministère a depuis plaidé une erreur de formulation.)

Sollicitations de la CDUL

- **15 mars** : réunion des Conférences de doyens au Ministère sur la Transition écologique. Cette réunion a fait suite à l'engagement pris en octobre de systématiser la formation aux enjeux de la transition dans l'ESR, voir [ce lien](#).

- **6 juin** : Marie Ledentu a représenté la CDUL au ministère à une journée sur « Les compétences dans l'enseignement supérieur : origine, diversité d'approches, cohérence. » La DGESIP et la sous-direction stratégie et qualité des formations ont élaboré un document de 41 pages : « guide pratique : articuler le RNCP à une approche par compétences » qui a été publié le 5 Juin (téléchargeable via [ce lien](#)). Ce guide a pour objectif de clarifier le rôle et la nature de la fiche RNCP, le périmètre propre à l'APC, la façon dont ces deux approches du concept de compétences peuvent s'articuler entre elles (plusieurs cas concrets sont présentés). L'après-midi du 6 juin était organisé sur des retours d'expériences qui ont fait ressortir les points suivants :

- Importance du cadrage voté en CFVU pour le processus
- Possibilité de construire des maquettes de formation hybride (c'est-à-dire transcrivant en compétence mais en gardant le descriptif disciplinaire des maquettes)

Voir les ressources mises en ligne par l'université de Toulon dans le cadre du projet [NCU Mistral](#).

- La CDUL est représentée au Comité de Suivi LMD depuis le printemps 2022 (Emmanuelle de Champs est titulaire, Ana Stulic et Kira Kitsopanidou suppléantes). Dans cet organisme paritaire se tient la concertation préalable à l'enregistrement des fiches RNCP. Le CS-LMD est en outre divisé en 3 commissions consacrées respectivement à la licence, au master et au doctorat et qui permettent de suivre les priorités affichées par le ministère (professionnalisation pour la licence, égalité des chances pour le master, compétences pour le doctorat).

Lors d'une réunion du bureau élargi, en mars 2023, le bureau a proposé à l'association de ne pas répondre à la demande du ministère que la CDUL se charge de la refonte des fiches RNCP de la centaine de mentions que comporte le domaine Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines. Nous avons proposé de mettre en place dans notre réseau un circuit de relecture des fiches. C'est ce que nous avons fait avant l'été en établissant une liste de noms de membres de la CDUL qui se portaient volontaires pour les champs disciplinaires qui relevaient de notre périmètre. Entre temps, la durée de validité des fiches précédentes a été prolongée d'un an.

Depuis la fin du printemps 2024, le travail conjoint avec le ministère a permis d'établir trois fiches dont Emmanuelle a coordonné la rédaction pour la CDUL :

- Licence LEA, master LEA, en lien avec l'ANLEA
- Master Traduction et Interprétation » en lien avec l'AFFUMT (Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction).

Ces trois fiches ont été adoptées le **7 juin** en CS-LMD.

Le 27 mai, la séance de la commission master du CSLMD a reçu Lynne Franjié, directrice du département évaluation des formations à l'HCERES concernant la façon dont les fiches RNCP sont prises en compte dans l'évaluation des formations. Elle a fait le constat que les fiches RNCP sont désormais bien intégrées dans les établissements dans les dossiers d'auto-évaluation ; en revanche en ce qui concerne l'adéquation entre les contenus et les fiches RNCP et l'évaluation des compétences, le retard est notable. L'HCERES est particulièrement attentive aux points suivants : 1/ la lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants et le monde professionnel. 2/ comment l'établissement garantit cohérence de son offre. 3/ comment l'offre permet de faciliter la cohérence du cursus de l'étudiant (acquis des compétences).

Depuis la vague C, l'HCERES vérifie la cohérence entre la finalité et le contenu de la formation à travers la fiche RNCP (pensée comme référence globale au niveau national), tout en intégrant les compétences spécifiques à chaque parcours et à chaque établissement. En conformité avec

la fiche RNCP, deux types de maquettes sont possibles : classiques par discipline et formulées en APC. L. Franjié redit qu'il est encore possible d'obtenir l'accréditation avec une maquette classique, cependant, ne pas former aux compétences listées dans la fiche RNCP est bloquante. Il est précisé que ce sont les fiches disponibles sur le site de France Compétences au moment de l'auto-évaluation qui font foi – et non celles qui ont pu être refondues depuis. En outre, l'HCERES peut recommander un changement de mention le cas échéant.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Bilan financier

Anne-Lise Humain-Lamoure, trésorière, présente le bilan financier de l'association. Au regard des annonces faites l'an dernier, les changements de siège social et de banque ont été effectués en Préfecture, auprès de l'INSEE, partant ensemble des agences comptables et autres services facturiers de nos universités.

Le calendrier d'adhésion a été modifié. Pour rappel il n'y a pas eu de campagne d'adhésion pour l'année civile 2023, les UFR adhérentes en 2022 le sont restées jusqu'à l'appel 2023-24 fait en janvier dernier.

Le changement de banque vers le Crédit mutuel (agence Saint-Antoine, Paris) offre des facilités de gestion et donne enfin la possibilité d'un bilan financier exhaustif. Un livret bleu a été ouvert pour ne pas laisser trop d'argent sur un compte courant et limiter la perte d'argent en situation de forte inflation.

Budget 2023, arrêté au 31 mai.

Année	Recettes	Dépenses	Solde
au 31/12/2022			12 201 €
2023 (au 31/05 consolidé)	450 €	155 €	12 806 €
			3 274 €
2024 (au 31/05)	5 383 €	857 €	14 058 €
			17 332 €

Les 450 € de recettes s'expliquent par des versements tardifs non effectués en 2022. Les dépenses sont pour l'essentiel des frais bancaires. Il y a eu peu de réunions au MESRI et les réunions de bureau se sont tenues intégralement en distanciel. Les dépenses sont donc faibles.

Budget 2024, arrêté au 31 mai.

	Modalités	Montants	Recouvrement
Adhésions 2023-2024 (43)	<i>en ligne (16)</i>	1 725 €	100%
	<i>bon de commande (27)</i>	3 150 €	77%
	ensemble	4 875 €	
Reliquat adhésions antérieures		450 €	
Intérêts livret bleu		58 €	
		5 383 €	

Le solde est en forte augmentation du fait des recettes des cotisations et des dépenses qui restent modestes (voir détail ci-dessous). Le solde est partagé entre le compte courant (3274€) et le livret bleu (14058€). La différence d'un euro en trop dans le solde est due aux arrondis.

La quasi-totalité de nos recettes viennent des adhésions (appel 2023-2024 et reliquat des adhésions passées enfin versés par services facturiers : 43 adhérents cette année, 42 en 2022 et 2023. Les composantes qui adhèrent ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre : une trentaine d'UFR adhèrent d'année en année, une dizaine n'adhère pas tous les ans. En 2024 ont adhéré pour la première fois des composantes des universités suivantes : Montpellier 3 Paul Valéry, Lyon 2, Univ de Lorraine, Tours, Reims.

Avec les bons de commandes, le taux de recouvrement est loin de 100%. Des bons de commande ont été mis à jour récemment, mais il y a tous les ans des impayés parfois rattrapés les années suivantes, mais pas toujours (environ 10%, soit 450 euros).

A noter, un petit apport supplémentaire (ne compensant pas l'inflation) : les intérêts versés sur le livret bleu.

Dépenses	Détails	Montants
Frais bancaires	Banque postale (3 mois)	118 €
	Crédit mutuel (10 mois)	91 €
	Total	209 €
Site web (avec arriéré de 2 ans)		155 €
Transport		448 €
Frais AG		45 €
		857 €

Les dépenses de l'association se structurent en 4 postes :

- Frais bancaires relativement importants cette année (90 € de clôture de compte de la Banque postale, des frais de tenue de compte quasiment incompressible sur l'ensemble des banques, le Crédit mutuel est l'une des moins chères (avec de bons services par ailleurs). Sont comptés 15 € d'adhésion au système mutualiste pour ouvrir le compte (qui seraient restitués si on en part).
- Hébergement de notre site web avec parfois des oublis de paiement suite au COVID (mais pas de rappel ou factures reçues), il serait bien que ce soit un prélèvement automatique annuel (52,41 €)
- Transport de membres du bureau (quand leur UFR ne peut le prendre en charge) pour les AG et surtout les réunions au MESRI. Les réunions de bureau se tiennent en distanciel depuis le Covid. Il n'y a pas de frais d'hébergement, les aller-retours se font dans la journée.
- Les frais d'AG ont été très modestes cette année grâce à l'invitation généreuse de Kira Kitsopanidou à Paris 3.

Certaines dépenses n'apparaissent pas dans ce bilan arrêté au 31/05, mais ont été réalisées en juin : les frais de l'AG 2024 et des petites fournitures (cartouche d'encre pour l'impression des documents liés aux nombreuses démarches liées au changement de banque.)

Depuis 2019, ce travail bénévole s'est alourdi. Anne-Lise Humain-Lamoure et a cherché des moyens de le faciliter :

Le Crédit mutuel est un établissement beaucoup plus fiable que la Banque postale : tout se fait en ligne y compris les remboursements, les paiements par virement (plus de chéquier ni d'envoi par la poste). Le changement de signature est possible dans n'importe quelle agence du Crédit Mutuel en France. La banque offre des outils de recueil de l'adhésion en ligne via CB, gratuits et qui nous permettent d'avoir un listing parfaitement à jour sans impayés ou paiements tardifs.

En outre, Anne-Lise a mis en place ses propres outils (qu'elle pourra transmettre au futur trésorier) pour faciliter le suivi des bons de commandes :

- un formulaire en ligne via forms (gratuit avec un compte gmail) pour identifier les adhésions (on recevait souvent des bons de commande sans l'identité de la direction, mail pour la joindre voire pas de dénomination de l'UFR adhérente, juste l'université et ce qui peut figurer sur un bon de commande, très technique).

- un système d'édition automatique (sous word), à partir des formulaires, des factures sans risque d'erreur.

Anne-Lise s'engage bien sûr à former la personne qui assurera cette fonction dans le nouveau bureau.

Le règlement des adhésions par bons de commande reste problématique.

Il apparaît que nombre d'UFR n'ont pas de carte de paiement, ou bien que les établissements en limitent drastiquement l'usage. Dans les établissements où cette solution est proposée, Anne-Lise recommande de l'accepter, cela facilitant un très grand nombre de procédures (notamment pour des frais recherche ou RI). Si ce n'est pas le cas, tous les établissements ont au moins une carte bleue à l'agence comptable et peuvent payer en ligne – il faudrait pouvoir en faire la demande auprès des services.

Il est aussi possible de régler la cotisation soi-même et d'en demander le remboursement. Lors de la discussion, les difficultés que rencontrent les directions d'UFR pour régler par carte bancaire ou bien pour se faire rembourser des avances de frais sont soulevées. Anne-Lise rappelle que l'adhésion à la CDUL n'est pas liée à un marché et que cette raison peut lever certains obstacles au remboursement.

Anne-Lise constate que la tâche bénévole du trésorier ne cesse de s'alourdir : les procédures administratives sont de plus en plus tatillonnes jusqu'au ridicule et ce, dans la quasi-totalité des établissements (demande de devis, de justificatifs divers et variés, d'attestation, de formulaires).
=> Le bureau invite les directions d'UFR à payer directement en ligne ou bien à se faire rembourser, car cela nécessite beaucoup moins de travail du côté de la CDUL, mais aussi pour vos services administratifs.

Une discussion s'engage sur l'emploi du budget. Une première proposition, diminuer le montant de la cotisation à 120 euros pour les composantes, est écartée (la différence serait minime à l'échelle d'une UFR et risquerait de limiter les ressources pour l'avenir). Depuis le covid, la CDUL n'a plus organisé de journée d'étude et de rencontre – un événement de ce type serait fédérateur. Ana Stulic, membre du bureau et en charge du site web, propose d'investir pour dynamiser le site et le contenu.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement du bureau

Le bureau compte 5 membres sortants (Anne-Lise Humain Lamoure, Emmanuelle de Champs, Marie Ledentu, Marie-Michèle Venturini et Véronique Dominguez). Les quatre premières ne sont plus en fonction, et perçoivent déjà l'éloignement des actualités des directions de composante.

Marie, Emmanuelle et Anne-Lise insistent sur ce qu'elles ont retiré de leur engagement dans le bureau :

- une meilleure perception des enjeux au niveau national
- des discussions régulières entre pairs
- une ouverture sur les procédures et les interprétations des textes règlementaires d'un établissement à l'autre
- la possibilité d'échanger avec d'autres conférences de direction (CDUS, Droit, STAPS, Eco-Gestion...)

Les réunions du bureau ont lieu tous les 2 mois environ, par visio. Elles permettent de faire le point sur les dossiers en cours et de préparer les réunions du bureau élargi (2 par an) et l'assemblée générale.

Une liste de diffusion peut être créée sur Renater.

Présentent leur candidature au bureau :

Julien Angelini, directeur de la Faculté des Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales, Université de Corte

Marion Denizot, directrice de l'UFR Arts, Lettres et Communication, Université Rennes 2

Marta Waldegaray, directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines, Université de Reims-Champagne

Julien Angelini, Marion Denizot et Marta Waldegaray sont élu.es membres du bureau à l'unanimité.

Le nouveau bureau se réunira début juillet pour l'élection aux différentes fonctions et pour élire le président/la présidente de la CDUL. Les membres sortants transmettront tous les documents utiles et les informations concernant les dossiers en cours.

Points d'actualité

Fiches RNCP

Marie et Emmanuelle ont rendez-vous lundi 10 juin au Ministère, toute la journée, pour poursuivre le travail avec les conseillers scientifiques (Christophe Bréchet et Sara Thornton), sur les fiches LLCER et lettres. Tous ces projets de fiches seront diffusés via la liste de la CDUL pour avis.

Emmanuelle quittant le bureau, il faut que l'association soit représentée aux réunions du CS-LMD (une fois par mois environ, au ministère ou en visio, au choix). La présence aux réunions n'est pas obligatoire, elle est néanmoins instructive pour comprendre la méthode et les enjeux de la bascule vers les compétences.

La discussion s'engage sur les différentes façons dont les compétences s'articulent avec les maquettes dans les établissements. Stéphane Bikialo fait remarquer que le passage à l'APC a des répercussions importantes sur les calendriers universitaires et que cet aspect est souvent négligé.

Réforme des concours et de la formation des enseignants

Marie Ledentu revient sur le peu de succès rencontré par la motion adoptée par la CDUL. Un tour de table permet de constater la disparité des positions adoptées par les différents départements (et établissements) concernant la mise en œuvre immédiate des parcours correspondant à la nouvelle configuration des concours. La discussion porte également sur le devenir des masters MEEF actuels. A Lyon 3, dit Marie Ledentu, l'actuelle direction de l'UFR y voit une occasion de redéployer des heures d'enseignement vers les licences. Ana Stulic explique qu'à Bordeaux-Montaigne, les départements ont des positions distinctes à l'intérieur de la composante, les langues régionales voyant dans une mise en œuvre rapide le moyen de préserver leur discipline. Sophie Belan explique la situation à Nantes : on leur a demandé de faire remonter des modifications de maquettes pour la rentrée (alors que d'autres demandes de modifications avaient été refusées car les services de la scolarité n'auraient pas le temps de les modéliser), la composante a donc refusé de faire les modifications demandées, au même motif.

Il existe une inquiétude sur le fait que le refus de mettre en place de nouvelles maquettes pourrait servir de prétexte pour dessaisir les composantes universitaires de la formation.

Gouvernance des universités et place des UFR

Thomas Sigaud explique que sa composante a été entendue par une « mission flash » de l'IGSER concernant des points de gouvernance, on lui a demandé par exemple si l'échelle de l'UFR était toujours pertinente. La discussion fait ressortir que ce débat est ancien, des universités ayant en outre tendance à séparer de plus en plus la gouvernance de la formation et celle de la recherche.

Un tour de table fait ressortir aussi la diversité des pratiques des établissements pour la gestion de carrière : les directions de composantes ne sont pas systématiquement consultées.

L'assemblée générale est levée à 16h30, après des remerciements à Marie Ledentu, présidente depuis 2020.